



DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE BAYEUX
CANTON DE BAYEUX
COMMUNE DE SAINT MARTIN DES ENTREES

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

Date de convocation : 9 Juillet 2015
Nombre de conseillers en exercice : 14 Présents : 9 votants : 13

REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille quinze, le seize juillet, à 20h00, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint Martin des Entrées, sous la présidence de Monsieur Daniel SIMEON, Maire.

Présents : Monsieur Daniel SIMEON, Maire

Monsieur LEMAITRE Henry, Monsieur LEOSTIC Jean-François et Monsieur LANGE Alain, Adjointes au Maire
Monsieur LEMARCHAND Martial, Monsieur LEOSTIC Stéphane, Monsieur Damien JOUVIN, Monsieur LELOUTRE Bruno et Madame DE LARUE Annick

Absents :

Madame LELOUTRE Amandine (pouvoir à Monsieur Bruno LELOUTRE)
Monsieur CAPON Vincent (pouvoir à Monsieur Jean-François LEOSTIC)
Monsieur MAZELIN Jean-Noël (pouvoir à Monsieur Alain LANGE)
Monsieur François BAUDOUIN (pouvoir à Monsieur Daniel SIMEON)
Madame LHONNEUR Séverine

Secrétaire de séance : Monsieur LEMARCHAND Martial

Approbation du précédent compte-rendu

ORDRE DU JOUR

- 2015 – 51 → Travaux « aménagement entrée est du village » - annulation marché MO
- 2015 – 52 → Travaux « aménagement entrée est du village » - consultation mission technique infructueuses
- 2015 / 53 → DM 1 – Régularisation erreur imputation comptable 2014

DCM 2015 / 51

**MARCHE « TRAVAUX DE SECURISATION, D'AMENAGEMENT DE L'ENTREE EST DU VILLAGE, CREATION D'UNE PLACETTE ET EMBELLISSEMENT DE LA MAIRIE »
CONSULTATION DE PRESTATION INTELLECTUELLE DE MAITRISE D'ŒUVRE
DENONCIATION DU MARCHE**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'il a été, dans le cadre du programme de travaux « Sécurisation, Aménagement de l'entrée Est du Village, Création d'une placette et Embellissement de la Mairie », validé, suite à la consultation lancée, le choix du cabinet de Maîtrise d'œuvre. C'est le groupement « Groupement HERNAT – LANGLAIS – ABAC GEO – DENIAU » qui a été choisi (délibération 2015 / 34 du 8 avril 2015).

Dans le cadre de cette mission, et suite à sa pré-étude, le groupement HERNAT nous alerte sur la nécessité de mettre en conformité le bâtiment de la Mairie (Etablissement recevant du public) et que le projet initial ne tenait pas compte de cette nécessité.

Par ailleurs, la mise aux normes de la Mairie actuelle serait trop complexe et coûteuse.

Il est donc proposé de réétudier le dossier concernant la partie bâtiment (Mairie).

Le marché validé devient donc, pour la partie bâtiment, inadapté.

Il est donc proposé au conseil de résilier le marché de Prestation intellectuelle de Maîtrise d'œuvre auprès du « Groupement HERNAT – LANGLAIS – ABAC GEO – DENIAU » aux conditions suivantes :

- Paiement d'une indemnité de résiliation, prévues dans le CCP (F – 1.1), soit 4% du forfait de rémunération HT prévu à l'acte d'engagement.

- Paiement de la prestation DIAG, réalisée

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de résilier le marché de Prestation intellectuelle de Maîtrise d'œuvre auprès du « Groupement HERNAT – LANGLAIS – ABAC GEO – DENIAU » (délibération 2015/34 du 8 avril 2015)
- **DIT** que sera versé une indemnisation de résiliation, soit 4% du forfait de rémunération et le paiement de la prestation DIAG (voir tableau annexé)
- **CHARGE** Mr le Maire de l'exécution de cette décision

Réalisation de travaux de sécurisation, d'aménagement de l'entrée Est du village, la création d'une placette communale et l'embellissement de la mairie sur la commune de SAINT MARTIN DES ENTREES - 14400

ANNEXE 1 à l'ACTE D'ENGAGEMENT

TABLEAU de REPARTITION ENTRE CO-TRAITANTS

| | <u>Hernat</u> | <u>Langlais V</u> | <u>ABAC GEO</u> | <u>DENIAU G</u> | <u>Total</u> |
|--------------------------------------|---------------|-------------------|-----------------|-----------------|--------------|
| Montant total Mission | 17 518,87 € | 8 976,00 € | 4 595,50 € | 3 312,13 € | 34 402,50 € |
| DIAG | 1 020,72 € | 1 256,64 € | 1 995,50 € | 437,45 € | 4 710,31 € |
| Montant restant fin de mission | 16 498,15 € | 7 719,36 € | 2 600,00 € | 2 874,68 € | 29 692,19 € |
| Indemnité de fin de mission 4% | 659,93 € | 308,77 € | 104,00 € | 114,99 € | 1 187,69 € |
| Soit un total de (Indemnités + DIAG) | 1 680,65 € | 1 565,41 € | 2 099,50 € | 552,44 € | 5 898,00 € |

DCM 2015 / 52
MARCHE « TRAVAUX DE SECURISATION, D'AMENAGEMENT DE L'ENTREE EST DU VILLAGE,
CREATION D'UNE PLACETTE ET EMBELLISSEMENT DE LA MAIRIE »
CONSULTATION MISSION « DIAGNOSTIC AMIANTE ET PLOMB »
CONSULTATION MISSION « SPS »
CONSULTATION « CONTROLE TECHNIQUE »

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'il a été, dans le cadre du programme de travaux « Sécurisation, Aménagement de l'entrée Est du Village, Création d'une placette et Embellissement de la Mairie », lancé la consultation pour les missions suivantes :

- Diagnostic Amiante et plomb
- SPS
- Contrôle technique

Considérant la décision de revoir le programme dans son ensemble

Considérant la résiliation du marché de Prestation intellectuelle de Maîtrise d'œuvre

Il est donc proposé au conseil de rendre infructueuses ces consultations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de rendre infructueuses les consultations des missions suivantes :
 - Diagnostic Amiante et plomb
 - SPS
 - Contrôle technique
- **CHARGE** Mr le Maire de l'exécution de cette décision

DCM 2015 / 53
BUDGET 2015
DM 1
REGULARISATION ERREUR IMPUTATION SUR BUDGET 2014

Monsieur le maire informe le conseil qu'il est nécessaire de voter une décision modificative du Budget 2015 afin de régulariser une erreur d'imputation sur le budget 2014.

En effet, une dépense a été effectuée (achat matériel sportif) et imputée au compte 2181 (non récupération du FCTVA). Elle aurait dû l'être au compte 2188 pour permettre la récupération du FCTVA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** Mr le Maire à régulariser cette situation, selon la réglementation, par opération d'ordre budgétaire à l'intérieur de la section d'investissement
- **VALIDE** la DM suivante :

| | | |
|-------------------|-------------------|------------------|
| • Dépenses | 041 / 2188 | + 2 774 € |
| • Recettes | 041 / 2181 | + 2 774 € |
- **CHARGE** Mr le Maire de l'exécution de cette décision

Fin de séance 20h45